

**Suite de MARIE ET PAUL CAVE**

Ce lundi, estime **L. Nicolas**, elle ne s'est sans doute pas arrêtée puisqu'elle avait passé le dimanche avec **Marie et Paul**.

Le mardi 9, d'après **Nicolas, Renée et Marie** se rencontrèrent. «C'était pour la dernière fois. Elles ne devaient plus se revoir jamais.»

**MERCREDI 10 MAI 1944****L'ARRESTATION DES CAVE**

Ce mercredi 10 mai, **Renée**, en arrivant vers le grand carrefour rue Gambetta, rue du Pilat, rue V. Hugo, découvre une «effervescence inhabituelle». Elle apprend qu'«avant le lever du jour, la Milice guidée par des délateurs avait arrêté une vingtaine de personnes, dont la famille Cave, à l'exception du fils confié à la garde des pharmaciens **Rivat**.»

**Renée Peillon**, «redoutant le pire pour son père fonce aux Manufactures Réunies.» Celui-ci ignorait la rafle. On convint que **Renée** rejoindrait sa classe et que **Marcel** tenterait d'«aller sauver **Paul**» et s'assurerait que les **Gaillard**, voisins des **Cave**, n'avaient pas été inquiétés. Ce qui était le cas. Il fallait voir alors comment prévenir **Georges** de ne pas revenir de Lyon. **Marcel** ensuite rejoindrait le maquis.

**MATIN DU 10****TENTATIVES POUR SAUVER PAUL**

Sachant les mauvaises relations entre les **Rivat** et les **Cave**, **Marcel Peillon** se doutait bien que les pharmaciens ne lui remettraient pas **Paul**. Se positionnant derrière l'immeuble, rue Carnot, où se trouve une petite cour, il aperçoit **Paul** derrière la fenêtre du premier. Il lui fait signe d'ouvrir la fenêtre et de sauter un mètre en dessous, sur le toit d'un petit appentis (on peut encore le voir aujourd'hui). Un jeu d'enfant pour un **Paul** «physiquement costaud et souple comme un chat.» Or **Paul** ne s'y résout pas. Pour quelles raisons ?

«**Paul**, écrit **Nicolas**, pensait en effet qu'en prenant la fuite, il risquait d'aggraver le cas de ses parents.» **Marcel**, après avoir vu la mère de **Georges Gaillard** revint dans la cour et tenta encore de convaincre **Paul** de fuir. En vain. «Alors, termine **Nicolas**, **Marcel** qui venait de prendre de grands risques se résigna la mort dans l'âme à partir se mettre au vert.»

Que se passa-t-il par la suite ? **Paul** fut lui aussi arrêté et envoyé en déportation avec ses parents et sa soeur. Voici les

circonstances de son arrestation, d'après le chroniqueur **Louis Nicolas**. Celui-ci a dû s'informer auprès de **Marcel Peillon** et de **Paul Cave** qui reviendra vivant de déportation. Il a aussi consulté le procès-verbal du 24 août 1944 de la commission d'épuration mise en place par la Résistance à Saint Chamond qui jugea les pharmaciens **Rivat**, accusés d'avoir livré **Paul** à la Gestapo. **Marcel Peillon**, alors maire d'Izieux, avait aussi assisté au procès.

**LE 10 MAI****A 5 H 30**

**Nicolas** résume. Les **Rivat** ont été réveillés à 5 heures 30 par un coup de sonnette. «Police», crie-t-on. «En fait de policiers, il s'agit de deux collabos auxiliaires de la Milice dont la rafle vient de commencer sur Saint-Chamond. Ils sont habillés en civil. **Mr Rivat** raconte : «Je vais ouvrir. On me met le revolver sous le nez en me demandant d'ouvrir la porte de la maison, puis on exige la lumière dans l'escalier. Ensuite, on me demande où habite la famille **Cave**. Les deux policiers montent au premier étage et sonnent chez **Cave**. Ils restent 1/2 heure - 1/4 d'heure. Ils ressortent emmenant père, mère et fille ; laissant le fils dedans fermant la porte à clé et la mettant dans leur poche.»

**LE 10 MAI****A 8 H**

**Mr Rivat** poursuit : «Vers 8 heures, ils reviennent chercher le fils. Les policiers sonnent et poussent **Paul Cave** dans le couloir en disant : «Gardez-nous ce garçon». Nous le faisons entrer dans la salle à manger. Au bout de 20 minutes, ma femme qui est à la cuisine l'appelle et l'invite à déjeuner. **Paul** refuse puis se met à table, pleure un peu, confie à ma femme qu'ils ont pris tous les bijoux, tout l'argent et toutes les cartes d'alimentation et lui ont donné 3000 francs.»

**LE 10 MAI****A 9 - 10 H**

Vers 9 heures, d'après le rapport de la commission, «**Mme Rivat** prévient une famille amie des **Cave** et sur le conseil de celle-ci avertit un **oncle Cave** artisan à Saint-Chamond. **Mr Rivat** poursuit : «Nous avons fait prévenir son **oncle Cave**. Celui-ci s'est amené vers 10 heures. Il est resté un quart d'heure avec son neveu et n'est pas revenu le soir.» «Puisque personne ne veut s'occuper de **Paul**, poursuit **M. Rivat**, **Mme Rivat** se rend au commissariat de police,

explique, demande un avis. »

Concernant l'heure où l'oncle est venu chercher son neveu, le témoignage de **Rivat** diverge du récit de **Jeannine Arrighi**, cousine germaine de **Paul** et de **Marie** (voir le Coq Pelaud 139). «Mon père, raconte-t-elle, avait vite été prévenu et s'était rendu sur les lieux.» Il avait pu voir son frère déjà dans la camionnette et lui signifier qu'il s'occuperait de son fils **Paul**. Si les parents **Cave** et **Marie** ont été arrêtés vers 6h-6h 1/2 du matin, on peut supposer qu'à 10 heures, ils avaient déjà été emmenés. Donc l'oncle **Louis** est venu bien plus tôt et dès le départ de la Milice, il s'est rendu chez le pharmacien pour récupérer **Paul**.

**MATIN DU 10****HÉSITATIONS DES RIVAT**

**Louis Nicolas** reprend l'interrogatoire de Monsieur **Rivat**. «Chez les **Rivat**, on s'interroge : Que faire de **Paul** ? Chacun répond ou ne répond pas. Je le laisserai partir, dit l'un. Ma femme répond : « Et si on nous fait comme à Saint-Christo ? »

«Que s'était-il passé à Saint-Christo, un petit village des Monts du Lyonnais, à une quinzaine de kilomètres au-dessus de Saint-Chamond ? En février, un parachutage y était annoncé. Trois résistants arrivent à l'hôtel des Touristes de Saint-Christo-en-Jarez pour le préparer. Le propriétaire est un sympathisant du groupe. Dénoncés, ils sont réveillés par l'hôtelier qui a entendu les agents allemands arriver. Une fusillade s'ensuit. L'hôtelier et un locataire sont tués par les nazis. Les trois Résistants parvinrent à s'échapper par les toits, les Allemands incendiant l'hôtel. Le parachutage fut une réussite.» Ce fait a fait le tour de la région. Les **Rivat** l'avaient eux aussi appris.

Monsieur **Rivat** déclare ensuite aux juges de la commission : « Devant l'indécision générale, ma femme dit, je vais aller ce soir à Saint-Etienne à la Kommandantur. » La « kommandatur » est le siège du commandement militaire allemand chargé de l'administration du territoire. « Ma femme a fait cette démarche avec mon plein consentement et mon approbation entière. » Elle demande à une de ses locataires de l'accompagner.

A ce moment du récit, **Louis Nicolas** s'interroge : « Ici, il convient de s'interroger sur la gravité de la décision de la pharmacienne. Après 5 ans de guerre, elle ne peut